## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		biologiqu	e et a l'etiqueta	ige des produ	nts pioiogid	ues				
	I.1 Numéro du d	ocument	CTAMBI:=0C	I.2 Type d'Opé	rateur					
	FR-BIO-01.250-0025798.2025.004			<b>□</b> Opérateur	☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs					
				ei Groupe u	operateurs					
				<u> </u>						
es				Ng						
ir			<b>国的股份的</b>	<b>~</b>						
atc	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité co	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
lig	Nom EARL FERME LA MAFFAITE			Autorité	Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)					
ob	Adresse	La Maffaite		Adresse		L'Isle-Jourdain				
ts	Dane	26170 Mérindol-les-Oliviers	ICO ED	Pays	France	Code ISO	FR			
en	Pays	France Code	ISO FR							
Partie I: Éléments obligatoires	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
Éľ	• Production									
Ε.	• Préparation									
tie										
ar	16 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35 paragraphe 7 du règlement (UF) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et									
F	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
	• (a) Végétaux e	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
		le production:								
– production biologique, sauf durant la période de conversion										
	– producti	on durant la période de conver	rsion		4					
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine										
	Méthode d	Méthode de production:  – production de produits biologiques								
	-									
	– producti	on biologique avec une produc	tion non biologique							
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							ala adada a a anad			
							choisir ce qui			
	I.7 Date, lieu I.8 Validité									
	I.7 Date, lieu	_			-bl- d 10	V/07/2025	24 (02 (2027			
	Date	<b>16 octobre 2025</b> Nom et <b>15:18:32 +02</b> signature	ECOCERT FRANCE	Certificat vala	able du 10	<b>0/07/2025</b> au	31/03/2027			
		(Europe/Brusse ls)								
	Lieu	L'Isle-Jourdain	$\langle X \rangle$							
		(FR)								

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II 1 Déportoire des pr	biologique et a l'etiq	uctuge des prodi	arts brorograues					
II.1 Répertoire des pr	oduits							
Nom du produit  Culture fourragère Fruits et fruits pré Fruits et fruits pré		Code de la nomenclature (CEE) n° 2658/87 du Cons champ d'application du	e combinée (NC) visé au règlement seil pour les produits relevant du règlement (UE) 2018/848					
Culture fourragère	: Luzerne fourragère			Biologique				
Fruits et fruits pré	parés: Abricot			Biologique				
Fruits et fruits pré	parés: Olive			Biologique				
Fruits et fruits pré	parés: Raisin de cuve (Chardonnay)			Biologique				
Fruits et fruits pré Fruits et fruits pré Fruits et fruits pré Fruits et fruits pré Huiles et graisses v	parés: Raisin de cuve			Biologique				
Fruits et fruits pré	parés: Raisin de cuve			En conversion				
Fruits et fruits pré	parés: Raisin de table			Biologique				
Huiles et graisses v	régétales: Huile d'olive			Biologique				
d'abricots								
Prairies, landes et	-			Biologique				
Prairies, landes et	pâturages: Prairie temporaire			Biologique Biologique				
· (autres)	,							
sauces et autres as saumure, pâte d'ol	saisonnements salés: Olives en ive			Biologique				
saumure, pâte d'ol								
II.2 Quantité de prod	uits							
II.3 Informations sur	les terres		4 .					
1								
II.4 Liste des locaux o	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
II.5 Informations sur effectuées pour leur traitant restant respo Activité	I.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous raitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées  Activité  Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5							
Préparation	Conditionnement		• Réalisation d'une activité ou d'a sous-traitant pour un autre opéra restant responsable de l'activité o effectuées	iteur, le sous-traîtant				
Préparation	Fabrication: Jus et boissons à ba	ase de fruits et légumes	Réalisation d'une activité ou d'a sous-traitant pour un autre opéra restant responsable de l'activité o effectuées	ctivités en tant que tteur, le sous-traitant ou des activités				
II.6 Informations sur 2018/848	.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 018/848							
II.7 Liste des sous-tra règlement (UE) 2018/ il n'a pas transféré ce	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
II.8 Informations sur	l'accréditation de l'organisme de contrôle	conformément à l'article	40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2	2018/848				
_	Nom de l'organisme d'accréditation  COFRAC  Hyperlien vers le certificat d'accréditation  https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf							
II.9 Autres information	ons							
Seule la version éle [https://webgate.ec	ctronique du certificat disponible au lie europa.eu/tracesnt/directory/publication	n suivant : n/organic-operator/inde	ex] fait foi.					